RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 29 Janvier 2018

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 19h10 et levée à 20h20.

<u>Etaient présents</u>: Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.1), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET BILLECARD Yves Cussey-sur-l'ognon : M. Patrice CUENOT Chevroz: Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY
Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: M. François LOPEZ
La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Les Auxons: M. Jacques CANAL,
M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON
Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELI Montraucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: M. Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Alexa LORICULET. Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins: M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon: Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme IIva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champoux: M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Francis: M. Claude PREIONI La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Vaire: M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants: S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 4.1), P. BONNET, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, C. DEVESA, D. POISSENOT, R. REBRAB, M. SEBBAH, R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE, C. BOTTERON, P. CORNE, JM. BOUSSET, JN. BESANCON

<u>Mandataires</u>: M. ZEHAF, E. MAILLOT (à partir du 4.1), C. WERTHE, P. CURIE, N. BODIN, A. POULIN, K. ROCHDI, C. MICHEL, S. PESEUX, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, D. SCHAUSS, S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, G. BAULIEU, V. MAILLARD

Délibération n°2018/004001

Rapport n°8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission: Questions diverses

Résumé:

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et du 16 novembre 2017, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière financière

Signature de 5 conventions au titre de la CIAT TCSP, 1 convention de travaux TCSP, 1 convention d'éclairage public TCSP, 11 conventions piste cyclable Gare de SAONE.

II. En matière de marchés publics

Extension et réhabilitation de la maison éclusière - Ilôt Saint-Paul

Lot 2: gros-œuvre

Titulaire: SNCB - 25000 BESANCON Date de notification: 10/11/2017 Montant: 112 384,64 € HT

Doublement du pont de la Gibelotte

Titulaire: BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS - 69000 LYON

COLAS EST AGENCE BESANCON - 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE

HEITMANN ET FILS - 25410 VELESMES-ESSARTS

Date de notification : 13/11/2017 Montant : 1 860 903,47 € HT

Réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Temis. Lot 1 : réalisation de VRD, travaux d'aménagements urbains à Besançon. Mise en double sens de la rue des Glacis

Titulaire: GROUPEMENT BONNEFOY EUROVIA AFC SOGEA - 25660 SAONE

Date de notification: 05/12/2017

Montant : 226 637 € HT

Acquisition de châssis cabinet basse pour l'équipement des bennes à ordures ménagères

Titulaire: ETOILE 25 CMB MERCEDES - 25000 BESANCON

Date de notification : 30/10/2017 Montant : Sans mini ni maxi

Fourniture d'équipements d'affichage dynamique et de murs d'image

Groupement de commandes entre la CAGB, la ville de Besançon, le CCAS, EPCC les 2 Scènes, RAP

La Rodia, ISBA, SYBERT, SMABLV, SMPSI, SM OVH et SM Musées Comtoises

Titulaire: VIDELIO IEC - 25000 BESANCON

Date de notification: 18/10/2017

Montant : Sans mini - Maxi 205 000 € HT

Maintenance de la passerelle de la Malate

Titulaire: SIRCO TRAVAUX - 67150 ERSTEINKRAFFT

Date de notification: 11/12/2017

Montant : 29 092 € HT

Extinction partielle de l'éclairage public de la rocade nord-ouest et remplacement de lanternes sur les

bretelles

Titulaire: INEO RESEAUX EST - 71530 CRISSEY

Date de notification : 29/12/2017 Montant : 157 596,70 € HT

Conversion des licences et maintenance du logiciel Business Objects

Groupement de commandes entre la CAGB, la ville de Besançon et le CCAS

Titulaire: COSMOS CONSULTING SAS - 13290 AIX-EN-PROVENCE

Date de notification: 30/11/2017

Montant : Sans mini - Maxi : 205 000 € HT

III. En matière domaniale et foncière

DIV.17.08.D3 du 28 novembre 2017 - Département Mobilités - Réforme des biens vétustes DIV.17.08.D4 du 13 décembre 2017 - Département Mobilités - Réforme et vente de biens vétustes DAG.17.08.D1 du 21 décembre 2017 - Constitution d'une servitude de passage

> ACQUISITIONS AMIABLES SOUS DUP DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE ENTRE LA GARE VIOTTE ET TEMIS

Madame PARNET Martine et Monsieur MOURIC Léo

La CAGB a, par acte notarié du 13 juin 2016, acquis deux parcelles de terrain d'aisance cadastrées comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
HX	402	24 Avenue Léo Lagrange	06 ca
HX	403	24 Avenue Léo Lagrange	14 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 2 400 euros (prix principal 2 000 euros, indemnité de remploi 400 euros), conformément à l'estimation de France Domaine en date du 19 mai 2016.

Les frais d'acte s'élèvent à 777,76 euros.

Syndicat des copropriétaires du 3A, rue Xavier Marmier

La CAGB a, par acte notarié du 17 novembre 2016, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HY	366	3 A, rue Xavier Marmier	01 a 10 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 10 900 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 9 avril 2015.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 047,78 euros.

Syndicat des copropriétaires Immeuble « LE DELAUNE »

La CAGB a, par acte notarié du 17 novembre 2016, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HX	407	14 Avenue Léo Lagrange	73 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 8 645 euros (prix principal de 7 300 euros et 1 345 euros d'indemnité de remploi), conformément à l'estimation de France Domaine en date du 27 mai 2016.

Les frais d'acte s'élèvent à 1 001,47 euros.

VILLE DE BESANCON - ECHANGE SCI G2L

La CAGB a, par actes notariés des 26 et 27 janvier 2017, acquis une parcelle de terrain cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface	
НО	122	1, avenue Léo Lagrange	2a 18 ca	J

appartenant à la Ville de Besançon.

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 10 900 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 5 octobre 2015. Les frais d'acte s'élèvent à 917,38 euros.

La CAGB a par suite, procédé à l'échange de cette parcelle avec la SCI G2L par acte notarié du 7 février 2017. Elle a dans ce contexte acquis la parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	
НО	126	1 rue de Trépillot	2a 18 ca	

Cet échange est intervenu à titre gratuit, les deux parcelles échangées étant de valeur égale, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 17 août 2016. Les frais d'acte s'élèvent à 1 487,28 euros.

Madame Michelle ANGUENOT

La CAGB a, par acte notarié du 6 avril 2017, acquis une parcelle de terrain à vocation d'aisance et de stationnement (12 places de stationnement), d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerces (contrôle technique) cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
НО	130	5 Avenue Léo Lagrange	3 a 34 ca

Le montant de cette acquisition s'élève à 99 526 euros, établi sur la base de l'estimation de France Domaine en date du 15 décembre 2016.

Il correspond au prix principal du bien de 58 900 euros, assorti d'une indemnité de remploi de

6 890 euros, d'une indemnité pour perte de panneaux publicitaires de 1 200 euros, ainsi que d'une indemnité de dépréciation du surplus de la propriété 32 536 euros.

Les frais d'acte s'élèvent à 2 287,71 euros

Syndicat des copropriétaires du 16, avenue Léo Lagrange

La CAGB a, par actes notariés des 4 et 5 mai 2017, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HX	418	16 Avenue Léo Lagrange	46 ca

Le montant de cette acquisition s'élève à 2 580 euros, (prix principal 2 000 euros, indemnité de remploi 400 euros, perte de végétaux 180 euros), établi sur la base de l'estimation de France Domaine en date du 18 ianvier 2017.

Les frais d'acte s'élèvent à 363.60 euros.

Syndicat des copropriétaires 1, Place Leclerc

La CAGB a, par actes notariés des 17 et 22 novembre 2017, acquis deux parcelles de terrain d'aisance cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
HY	368	1, place du maréchal Leclerc	3a 62 ca
HY	369	1, place du maréchal Leclerc	2 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 41 040 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 17 août 2016 soit un prix principal des biens de 36 400 euros assorti d'une indemnité de remploi de 4 640 euros. Les plantations (arbres et haies) ont fait l'objet de conventionnement pour être reconstitués, le parking réaménagé. Les frais d'acte s'élèvent à 1 523.91 euros.

> CREATION D'UNE LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE / REALISATION LIGNE DE TRAMWAY

SNCF RESEAU (RFF)

La CAGB a, par acte notarié 2 février 2017, acquis trois parcelles cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
HY	371	Avenue du 60ème Régiment d'Infanterie	1a 07 ca
HY	372	Avenue du 60ème Régiment d'Infanterie	55 ca
CT	585	Au vernois	35 ca

Les deux premières parcelles ont été acquises dans le cadre de la réalisation du projet de TCSP, la troisième constituant une emprise à régulariser dans le cadre du projet Tramway. Dans un but de rationalisation et d'économies, il a été procédé à la rédaction d'un acte unique. Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 6 000 euros, conformément à la négociation avec la société Yxime, gestionnaire de patrimoine et mandataire de SNCF Réseau. Les frais d'acte s'élèvent à 1 523,91 euros.

> REALISATION DE LA PREMIERE LIGNE DE TRAMWAY

ACQUISITIONS AMIABLES SOUS DUP

Syndicat des copropriétaires du 1, rue de la Cassotte

La CAGB a, par acte notarié du 17 novembre 2016, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	
CV	519	1 rue de la Cassotte	38 ca	

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 4 560 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 25 septembre 2015. Les frais d'acte s'élèvent à 726,20 euros.

Il s'agit d'une régularisation foncière d'emprises rendues nécessaires suite à la réalisation des travaux du Tramway.

NEOLIA

La CAGB a, par acte notarié du 20 avril 2017, acquis plusieurs parcelles de terrain d'aisance de logements collectifs cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Surface
BX	242	Rue du Muguet	16 ca
BX	244	9 allée des Campenottes	4a 61 ca
BX	246	1 allée des Campenottes	7a 73 ca
BX	248	allée des Campenottes	5a 15 ca
ВХ	250	2 rue des Pervenches	14a 90 ca
BX	172	4 rue des Pervenches	11a 49 ca
BX	234	95 rue des Cras	2a 37 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 260 000 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 29 novembre 2016. Les frais d'acte s'élèvent à 3 743.12 euros.

Dans le cadre de l'exécution des travaux du tramway, une bande de terrains longeant divers immeubles appartenant à Néolia a été intégrée dans l'espace public.

ACQUISITION AMIABLE

Office Public de l'Habitat de Besançon

La CAGB a, par actes notariés des 23 et 28 février 2017, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CD	287	1, rue des coquelicots	2a 96 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 17 760 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 2 novembre 2016. Les frais d'acte s'élèvent à 1 101,71 euros.

> CONVENTION TRAMWAY / ZAC DES MARNIERES

Convention de mise à disposition précaire BRICO DEPOT

Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire et révocable, pour une durée de 18 mois à compter du 14 septembre 2016, au bénéfice de la société BRICO DEPOT, sur une surface de 68 m² de terrain nu issue de deux parcelles cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface totale
AO	36	Aux joncs	541 m²
AO	231	Chemin des Marnières	2 811 m²

Cette convention permet à BRICO DEPOT de stocker les matériaux et le matériel de bricolage dans l'attente de la requalification de la zone.

Cette mise à disposition est accordée moyennant une redevance annuelle de 3 000 euros.

> CONVENTION ZAC DES MARNIERES

Convention d'occupation précaire - Entreprise ROGER MARTIN

Convention d'occupation précaire utile à la base vie travaux pour l'aménagement du Retail Park par la société Carrefour Property dans le périmètre de la ZAC des MARNIERES Cette convention convenue à titre gratuit pour une durée de 15 mois à compter du 27 mars 2017, porte sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	COMMUNE	Surface
AO	343	COMBE MARTINIERE	CHALEZEULE	541 m²

ACQUISITION AMIABLE PISTES CYCLABLES ROCHE-LEZ-BEAUPRE / NOVILLARS

Monsieur GURNOT Thierry

La CAGB a, par actes notariés des 23 et 24 février 2017, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	
AN	54	LE BOUILLET	83 ca	

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 7 885 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 15 décembre 2016. Les frais d'acte s'élèvent à 985.20 euros.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1er Vice-President

Préfecture du Doubs

teçu le 🔔 🔓

-6 FEV. 2018

Contrôle de légalité